

## **Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence postérieure à la commercialisation**

**Nom du produit :** Famoxadone de qualité technique  
**Numéro d'homologation :** 27436  
**Numéro de la demande :** 2019-1558  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3308709

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le 31 décembre 2025 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **31 mars 2022**, accompagnés des codes de données (CODO) précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

### **PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ**

---

**CODO :** 2.13.3  
**Titre :** Données concernant les lots

**Exigences après la mise sur le marché :**  
**Étant donné que ce produit provenant de cette source n'est fabriqué qu'à l'échelle expérimentale avant son homologation, des données sur cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale sont requises comme renseignements postérieurs à la commercialisation après l'homologation. Ces données doivent être soumises avec extension au plus tard le 31 mars 2022.**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9